



COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

*Séance du 16 Juin 2025
à 18 h 30
Salle de Nomeny*

Présents : RENKES David - DONO Michel – VERHEE René – SCHWARTZ Luc – SAUDER Marc – FIORETTI Sophie LOMBARD Didier - VOINSON Philippe – TISSERAND André – BODIN Anne-France – PROQUIN Jean-François – GROSS Christophe – DELATTE Hubert – RUSTOM Lina – GAY Gérard – DIEUDONNE Thérèse – LECAQUE Daniel LORETTE Delphine – HENRION Olivier – IEMETTI Jean-Marc – BERNARD Philippe – SOT Jérôme – CAPS Anthony – PERNIN Sébastien – DEFLANDRE Laurent - FRANIATTE Michaël – RAVAILLER Jacques – GIGLEUX Dominique – FRITSCH Jacques – CERUTTI Alain – PEYEN Philippe – LOUIS Didier – MIDON Laurent.

Procurations : HUMBERT Bénédicte donne pouvoir à LORETTE Delphine.

Excusés : GILMETT Kévin – BOULANGER Michel – TRABAC Yves – CHERY Chantal – CATHALA Anne – HUMBERT Bénédicte – GUILLOU Christine.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h38 – l'assemblée dénombre 33 votants, 1 pouvoir, soit 34 votes. M. le Président démarre la séance en remerciant les participants et énumère l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

▪ Délibérations

- ✓ Attribution du marché de renouvellement de conduites et branchements en plomb sur les communes d'Arraye-et-Han, Belleau, Jeandelaincourt, Moivrons et Nomeny.
- ✓ Prise en charge des frais de déplacement et autres frais avancés par les salariés pour la collectivité.

▪ Informations

- ✓ Etat d'avancement des travaux prévus sur le réservoir de Chenicourt.
- ✓ Travaux extérieurs sur le réservoir de Létricourt.

DELIBERATIONS

1°) DCS2025-1606-07 – Attribution du marché de renouvellement de conduites et branchements en plomb sur les communes d'Arraye-et-Han, Belleau, Jeandelaincourt, Moivrons et Nomeny :

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'études SEBA Aménagement et Infrastructures qui a évalué les travaux à 1 240 968.10 € HT avec un délai d'exécution des travaux fixé à 80 semaines.

La consultation a été lancée le 24/03/2025 pour une réception des offres le 25/04/2025.

Les travaux de renouvellement de conduites et branchements en plomb seront réalisés en 5 phases qui seront planifiées sur 2025-2026 et 2027 :

Phase 1 : Nomeny

Phase 2 : Belleau

Phase 3 : Jeandelaincourt

Phase 4 : Moivrons

Phase 5 : Arraye-et-Han

Le rapport d'analyse des offres est présenté :

3 candidats ont présenté une offre :

SADE EST	23 Chemin de la Petite Ile – 57054 METZ Tél : 03.87.31.69.00 - 03.87.32.70.72 Mail : est@sade-cqth.fr
STPL	336 rue Marie Marvingt - 54380 DIEULOUARD Tél : 03.83.23.71.01 Mail : secretariat@stpl-btp.fr
STPI SAS	Zone industrielle de la Croix d'Argent - Rue Marie Marvingt - 54200 TOUL Tél : 03.84.63.53.73 Mail : stpi54@stpi-sge.fr

Les offres remises par les candidats sont conformes.

JUGEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article 6.2 du règlement de consultation, le jugement des offres est basé sur 2 critères

- Le prix des prestations représentant 40 % de la note (note totale sur 10 et note pondérée sur 4)
- La valeur technique de l'offre représentant 60 % de la note (note totale sur 10 et note pondérée sur 6)

Définition des notes attribuées aux candidats par critère

Pour le prix de l'offre :

Note attribuée (sur 10) = $10 \times (\text{prix le plus bas proposé par un candidat}) / \text{prix proposé par le candidat}$

Pour la valeur technique du projet

Chaque point listé ci-dessous sera noté avec le barème suivant :

Points abordés		Note maximum
ITEM 1	Planning prévisionnel détaillé	10
ITEM 2	Moyens humain et matériel	10
ITEM 3	Procédures d'exécution (travaux en domaine privé)	10
ITEM 4	Gestion du chantier vis-à-vis des riverains et usagers	10
Note totale		40
Note totale (sur 10)		10
Note pondérée (60%)		6

MONTANT DES OFFRES FINANCIERES A L'OUVERTURE DES PLIS

Les montants sont lus sur l'acte d'engagement

	MONTANTS HT
SADE EST	1 854 633,40 €
STPL	1 169 760,34 €
STPI	1 298 358,10 €
ESTIMATION SEBA	1 240 968,10 €

L'entreprise STPL propose l'offre la moins disante. Elle est inférieure à l'estimation du bureau d'études. Les offres des entreprises SADE EST et STPI sont supérieures à l'estimation du bureau d'études.

VERIFICATION DU PRIX DES OFFRES

L'entreprise SADE EST s'est trompée dans les montants 6.4 (BELLEAU - 8 007€ au lieu de 8 006.25€) - (MOIVRONS - 4 662 € au lieu de 4 661.25 € - (ARRAYE ET HAN - 22 554 € au lieu de 22 552€) et la quantité (TOTAL - 150.36 au lieu de 150.35)
Montant total pris en compte pour les calculs : 1 854 631,90 € au lieu de 1 854 633,40 €

L'entreprise STPL s'est trompée dans les montants 6.4 (JEANDELAINCOURT- 4 820.21 € au lieu de 4 819.76 €) - (MOIVRONS - 2 806.52 € au lieu de 2 806.07 €) et la quantité (TOTAL - 150.36 au lieu de 150.35)
Montant total pris en compte pour les calculs : 1 169 759,44 € au lieu de 1 169 760,34 €

L'entreprise STPI s'est trompée dans les montants 6.4 (JEANDELAINCOURT- 3 736.60 € au lieu de 3 736.25 €) - (MOIVRONS - 2 175.60 € au lieu de 2 175.25 €) et la quantité (TOTAL - 150.36 au lieu de 150.35)
Montant total pris en compte pour les calculs : 1 298 357,40 € au lieu de 1 298 358,10 €

CLASSEMENT DES OFFRES FINANCIERES APRES VERIFICATION

	MONTANTS HT	ECARTS
STPL	1 169 759,44 €	
STPI	1 298 357,40 €	10,99%
SADE EST	1 854 631,90 €	58,55%

L'entreprise STPL propose l'offre la moins disante.

On note un écart relativement faible entre l'entreprise STPL et l'entreprise STPI avec 11%.

Par contre l'entreprise SADE EST est nettement plus chère avec un écart important supérieur à 50% avec les 2 autres candidats.

ANALYSE DES OFFRES FINANCIERES

DETAIL DES OFFRES FINANCIERES PAR POSTES PRINCIPAUX

Le détail des offres est joint en annexe du présent document.

Tableau des offres par postes principaux

	SADE EST	STPL	STPI
POSTE 1 - PRESTATIONS GENERALES	103 450,00	84 383,10	46 799,00
POSTE 2 - TRAVAUX PREPARATOIRES	205 946,00	55 529,35	86 053,00
POSTE 3 - TERRASSEMENT	651 936,00	317 450,55	419 034,50
POSTE 4 - RESEAU D'EAU POTABLE	523 456,00	496 821,10	494 067,00
POSTE 5 - VOIRIE	318 699,40	190 712,33	230 210,40
POSTE 6 - AUTOCONTROLE - ESSAI	51 144,50	24 863,01	22 272,50
MONTANT TOTAL DES OFFRES	1 854 631,90	1 169 759,44	1 298 357,40

Nota : En bleu (prix les moins disants), en rouge (prix les plus disants), surligné en jaune les prix corroborés par l'un ou l'autre candidat.

Tableau des écarts par postes principaux

	SADE EST	STPL	STPI
POSTE 1 - PRESTATIONS GENERALES	122%	81%	0%
POSTE 2 - TRAVAUX PREPARATOIRES	271%	0%	55%
POSTE 3 - TERRASSEMENT	105%	0%	32%
POSTE 4 - RESEAU D'EAU POTABLE	6%	1%	0%
POSTE 5 - VOIRIE	67%	0%	21%
POSTE 6 - AUTOCONTROLE - ESSAI	130%	12%	0%
MONTANT TOTAL DES OFFRES	59%	0%	11%

On note des écarts très importants entre les différents candidats sur la plupart des postes.

SADE EST est plus-disant sur l'ensemble des postes.

STPL et STPI sont moins-disants sur 3 des 6 postes.

Seul le poste 4 présente des écarts faibles entre les 3 candidats (< à 10%)

NOTE ATTRIBUEE

	MONTANT HT	NOTE ATTRIBUEE (/10)	NOTE PONDEREE (/4)
STPL	1 169 759,44 €	10,00	4,00
STPI	1 298 357,40 €	9,01	3,60
SADE EST	1 854 631,90 €	6,31	2,52

Pour ce critère de jugement, l'entreprise STPL propose l'offre la moins disante et obtient la note la plus élevée soit 4 points.

Sur la valeur technique les points attribués par candidat :

NOTE ATTRIBUEE

	ITEM 1 (/10)	ITEM 2 (/10)	ITEM 3 (/10)	ITEM 4 (/10)	TOTAL ITEM (/40)	NOTE ATTRIBUEE (/10)	NOTE PONDEREE (/6)
SADE EST	7,5	7,5	5,5	7,5	28	7,00	4,20
STPL	6	6,5	7,5	7,5	27,5	6,88	4,13
STPI	8	7,5	6	7,5	29	7,25	4,35

Pour ce critère de jugement, l'entreprise STPI obtient la note la plus élevée soit 4.35 Points

CLASSEMENT DES OFFRES

	NOTES ATTRIBUEES		
	PRIX DES PRESTATIONS (/4)	VALEUR TECHNIQUE (/6)	TOTAL (/10)
STPL	4,00	4,13	8,13
STPI	3,60	4,35	7,95
SADE EST	2,52	4,20	6,72

Sur l'ensemble des critères de jugement, l'entreprise STPL propose l'offre la mieux disante et la plus cohérente. Elle obtient la note la plus élevée avec 8.13 points.

Le cabinet d'études et la commission d'appel d'offres proposent de retenir la société STPL pour un montant global de 1 169 759,44 € HT (*estimation SEBA : 1 240 968.10 € HT*) se décomposant de la manière suivante :

Phase 1 Nomeny :	303 203.75 € HT
Phase 2 Belleau :	75 348.60 € HT
Phase 3 : Jeandelaincourt :	316 680.09 € HT
Phase 4 : Moivrons :	232 335.41 € HT
Phase 5 : Arraye-et-Han :	242 191.59 € HT

Résultat des votes :

Pour : 34 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2025-1606-06 – Remboursement des frais de déplacement et autres frais avancés par les salariés pour la collectivité :

Une délibération doit être prise afin de fixer le barème des taux de remboursement des frais d'hébergement et de repas ainsi que les menues dépenses engagées par les salariés pour la collectivité.

1° Les déplacements :

Les salariés qui se déplacent pour les besoins du service (formation, mission, stage, réunions...) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent prétendre au remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement :

Prise en charge des frais de transport :

Lorsqu'il utilise son véhicule personnel, le salarié sera remboursé sur la base du barème d'indemnités kilométriques des impôts en vigueur lors du remboursement. Le salarié doit avoir souscrit au préalable une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

Les frais de péage et de stationnement ou l'utilisation d'un moyen de transport en commun seront remboursés au réel sur production des justificatifs de paiement.

Prise en charge des autres frais :

Il appartient au comité syndical de fixer le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas :

Frais d'hébergement : remboursement au réel des frais (nuitée + petit-déjeuner pris en dehors de la résidence administrative ou de la résidence familiale), sur production des justificatifs de paiements dans la limite de 150 € par nuitée en province et 200 € par nuitée à Paris et ses environs. Si le logement est gratuit, il ne donne pas lieu à un remboursement.

Frais de repas : remboursement au réel des frais (repas pris en dehors de la résidence administrative ou de la résidence familiale), sur production des justificatifs de paiements, dans la limite de 20 € par repas (midi ou soir) en province et 30 € à Paris et ses environs. Lorsqu'un salarié perçoit un remboursement lié à un repas du midi, un ticket restaurant est alors déduit.

Les montants proposés sont au-dessus des seuils proposés habituellement, le syndicat fait le choix de prendre en charge l'intégralité des frais engagés par le salarié qui souhaite se former pour développer ses compétences qui seront mises à profit au sein de la collectivité.

2°) Les menues dépenses :

Des frais peuvent être supportés par les salariés pour le compte de la collectivité (procédure de paiement en ligne, achat ponctuel sans ouverture de compte dans divers commerces ...). Dans ce cas, le remboursement des frais engagés s'effectue sur justificatifs des paiements, dans la limite de 150 € en plus d'un certificat administratif de l'ordonnateur justifiant la dépense.

Résultat des votes :

Pour : 33 - contre : 0 – abstention : 1.

INFORMATIONS

Etat d'avancement des travaux prévus sur le réservoir de Chenicourt :

Le marché sera diffusé avant la fin de la semaine. Remise des offres attendues fin juillet. Une délibération pour attribuer le marché devra être prise en septembre.

Les travaux devraient débuter fin 2025.

Les travaux prévus au budget primitif 2025 étaient de 270 000 € avec subvention de l'Agence de l'Eau de 162 000 €. L'Agence de l'Eau ne subventionnera finalement pas les travaux.

Travaux extérieurs sur le réservoir de Létricourt :

Les travaux de rénovations extérieurs seront réalisés sur Létricourt dans les prochaines semaines pour compenser les travaux non réalisés cette année sur Chenicourt :

Montant des travaux : 73 940 €

- Ravalement de façade : 36 000 €
- Etanchéité toiture : 11 900 €
- Installation chantier + échafaudage : 26 040 €



QUESTIONS DIVERSES

Actuellement des taux de nitrates sont plus élevés que la réglementation (supérieurs à 50 mg/l).

Pour rappel, l'ARS déconseille la consommation de cette eau uniquement aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de 6 mois, le reste de la population est autorisé à la consommer.

Les analyses effectuées par l'ARS et disponible sur internet, ne détaillent pas les mélanges réalisés par notre syndicat et les sources de Moulins ne permettent pas d'alimenter en continue l'ensemble du syndicat.

Suite aux mesures prises depuis 12 ans sur le plateau de BOUXIERES AUX CHENES qui alimente les sources de Moulins, plus de 90 ha, soit les 2/3 des parcelles agricoles situées dans le périmètre de protection rapprochée sont aujourd'hui en herbe de manière pérenne (soit 50 % des parcelles agricoles de l'ensemble de la zone de protection) et les teneurs en nitrates sont aujourd'hui contenues.

En améliorant l'eau issue de MOULINS, on participe à la qualité globale puisque l'eau consommée est issue d'un mélange et cela compense en partie la situation de LOISY.

Dans le périmètre de protection rapprochée des puits de LOISY près de 18 ha ont été remis en herbe ou le seront à court terme et une vingtaine d'hectares supplémentaires devraient l'être à moyen terme sur le reste de la zone de protection. Ces surfaces s'ajouteront à la soixantaine d'hectares remis en herbe depuis 10 ans au niveau des sources du Grand Sart exploitées par la commune de LOISY, lesquelles se situent entre LOISY et Ste GENEVIEVE.

Néanmoins, pour les actions menées sur le préventif, les résultats mettent du temps à être visibles et il faut faire preuve d'un peu de patience.

Enfin, sur chaque ressource un Comité de pilotage regroupant de nombreux acteurs impliqués dans la qualité de l'eau (DDT, ARS, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, associations, agriculteurs ...) a été mis en place et est piloté par le Syndicat des eaux. De nouvelles actions seront encore à prévoir pour comprendre les aléas actuels sur les teneurs en nitrates. La responsabilité est assumée par le Syndicat mais elle est partagée avec tous les acteurs concernés par le sujet, en premier lieu l'Etat. Tout est transparent, et tous sont solidaires pour trouver des solutions.

Depuis environ 2 semaines, la CC du Bassin de Pompey puise sur les puits (normalement utilisés uniquement en cas de besoin complémentaire) pour solliciter d'avantage la nappe, nous espérons des résultats encourageants d'ici quelques mois.

Fin de la séance à 19h39.

**M. DONO Michel,
Président**

